



## Voiture gagée après l'acquisition

Par **faitavoir**, le **16/11/2012 à 10:45**

bonjourrrnj'ai faite l'acquisition d'une moto avec tout les papiers en règle (certificat de cession, carte grise ainsi que le certificat de non gage) rnrnje viens de faire une demande de carte grise à mon nom, et stupeur on m'apprend que le véhicule est gagé!!!!rrnrnen fait 15 jours après la vente de la moto, l'ancien propriétaire n'a pas renvoyé à la préfecture le double du certificat de cession et il a contracté chez SOFINCO un prêtrnrnque me conseillez vous et surtout quel recours puis-je avoir?rrnrnmerci d'avance pour vos réponsesrrnrcordialement

Par **amajuris**, le **16/11/2012 à 18:34**

bjr, rnet sofincos a accepté le gage sans vérifier si l'emprunteur avait toujours la carte grise de la moto et à son nom ? rncela me surprend. rncdt

Par **faitavoir**, le **17/11/2012 à 05:17**

bonjourrrntout d'abord merci pour votre réponse rnrnl'ancien propriétaire a souscrit son prêt environ 15 jours après la vente rnrnles renseignements que je vous fournis sont ceux que l'employé de la préfecture m'a communiqués... rnrndois-je contacter le vendeur par écrit? ou alors SOFINCO? rnrnrcordialement